



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF

Question écrite n° 41265

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les effets de l'ouverture d'une partie du capital d'EDF en termes de prix à la consommation de l'électricité pour les particuliers. Selon une déclaration du président d'EDF, l'ouverture du capital de la société n'aurait pas d'effets à la baisse sur le prix de l'électricité en France, estimant que celui-ci est le plus bas du marché depuis une cinquantaine d'années. La baisse se produirait dans les pays où il était exorbitant. En conséquence, il lui demande s'il prévoit une stabilité des prix de l'électricité en France suite à l'introduction en Bourse d'une partie du capital d'EDF.

Texte de la réponse

Les prix de l'électricité évoluent en fonction de l'offre et de la demande, des besoins d'investissement, des normes environnementales et du prix des matières premières, notamment du gaz et du pétrole. Bien que les prévisions sur l'ensemble de ces éléments soient délicates, il est clair que les prix de l'électricité sont aujourd'hui plutôt à un niveau bas quand on les analyse sur une longue période. Par ailleurs, la progression de la demande mondiale en énergie, le ralentissement des investissements, la fermeture d'unités de production et le renchérissement du coût des énergies fossiles sont des facteurs qui concourent à la hausse du prix de l'énergie en général et de l'électricité en particulier. C'est pourquoi le Gouvernement souhaite promouvoir une politique active d'économie d'énergie, prévoir la modernisation du parc électro-nucléaire et développer les énergies renouvelables. Cette politique ne trouvera sa pleine efficacité que dans le cadre d'une coordination des politiques énergétiques au niveau européen et mondial. L'évolution du prix de l'électricité sur le marché français n'est pas directement liée à une ouverture éventuelle du capital d'EDF, elle dépend de l'équilibre d'un marché ouvert à la concurrence dont EDF n'est qu'un acteur. Cependant, le développement des capacités d'investissements d'EDF va dans le sens d'un allègement de la tension entre l'offre et la demande d'énergie. Toutefois, il convient de rappeler que la décision d'une augmentation du capital d'EDF n'a pas été prise par le Gouvernement et ne le sera en tout état de cause qu'à l'issue d'un processus transparent associant l'ensemble des acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41265

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4366

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6793